



Politique des dons de la Ligue suisse contre le cancer

La Ligue suisse contre le cancer est principalement financée par des dons de la population suisse.

Nous partons du principe que nos donatrices et donateurs sont des personnes engagées souhaitant apporter une contribution essentielle à la réalisation de notre mission. Elles nous accordent une grande confiance. C'est pourquoi nous veillons à ce que chaque don soit scrupuleusement affecté au conseil et au soutien des personnes atteintes et de leurs proches, à la recherche ainsi qu'à la prévention et au dépistage.

Toutefois, la Ligue suisse contre le cancer n'accepte que les fonds dont la provenance n'enfreint pas ses principes éthiques. Les directives suivantes s'appliquent aux dons provenant de particuliers ainsi que de fondations et d'entreprises.

Motifs de refus

La Ligue suisse contre le cancer se réserve le droit de refuser des dons dont l'origine va à l'encontre des valeurs de notre organisation, affecte notre indépendance et notre neutralité ou pourrait nuire à notre réputation. Les dons ne sont pas acceptés dans les cas suivants :

- Il existe une suspicion d'activités illégales telles que trafic de drogue, fraude, blanchiment d'argent, etc.
- Le don provient de fabricants de produits (p. ex. cigarettes), dont l'effet cancérigène est avéré.

Vérification

Sous réserve des exceptions mentionnées ci-dessus, la Ligue suisse contre le cancer limite ses vérifications aux dons d'un montant supérieur ou égal à CHF 25 000.- (au cas par cas, uniques ou cumulés sur une année civile).





Dons anonymes

Pour les dons anonymes de plus de CHF 5000.-, nous nous engageons à employer les moyens à disposition pour effectuer des recherches. Si celles-ci devaient se révéler infructueuses, nous nous réservons le droit d'accepter le don.

Dons en espèces

Nous acceptons les dons en espèces supérieurs à CHF 5000.- uniquement lorsque le donateur a fourni une preuve de son identité et que la vérification a été réalisée avec succès.

Informations complémentaires

Notre service des dons se tient à votre disposition pour toute question ou complément d'information.

Téléphone : 031 389 94 84

Lundi-jeudi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Vendredi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Courriel : dons@liguecancer.ch

Adresse : Ligue suisse contre le cancer
Service des dons
Effingerstrasse 40, case postale
3001 Berne

Le présent document entre en vigueur le 18 mars 2020 après approbation par le Comité de la Ligue suisse contre le cancer.